

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 121-2016

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.615

Déposée le: 07.06.2016

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: Les Verts (de Meuron, Thun) (porte-parole)

Cosignataires: 10

Urgence demandée: Non

Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Réduction des déchets plastiques

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier les moyens de réduire les déchets plastiques dans le canton.

Développement :

La fabrication de plastique nécessite de l'énergie et du pétrole, une ressource importée disponible en quantités limitées et qui, lors de son incinération, dégage du CO₂. Le recyclage des matières plastiques participe donc de manière essentielle à la préservation des ressources naturelles et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il existe différents types de plastique, dont le PET.

Le recyclage du PET est entré dans les mœurs et représente près de la moitié des déchets plastiques valorisés. Ce succès s'explique sans doute par les contributions de recyclage prélevées en amont, qui permettent de retourner gratuitement toutes les bouteilles en PET aux points de collecte prévus.

Il en va autrement pour les autres plastiques dont le recyclage se révèle plus complexe. Une grande partie des déchets plastiques récoltés ne sont malheureusement pas recyclés mais incinérés, la collecte mixte dépréciant la qualité de la matière récupérée et rendant l'essentiel des volumes récoltés impropres au recyclage. La valorisation du plastique est par ailleurs gourmande en énergie, surtout lorsque les matières collectées doivent être transportées sur de longues distances, faute d'installations de recyclage à proximité.

Sur le plan politique, il faut donc miser en priorité sur la réduction des déchets. En Allemagne, le système dual mis en place a fait ses preuves, en imposant aux acteurs de l'économie privée de reprendre les emballages après consommation et de participer à leur élimination, ce qui a eu pour effet de réduire les déchets. Se pose ainsi la question de savoir ce que le canton peut faire pour réduire les déchets plastiques. A l'exemple du recyclage réglementé du PET, il serait souhaitable qu'au niveau cantonal, la grande distribution se voit contrainte de prendre des mesures pour éviter les déchets plastiques et de cofinancer les installations de recyclage.